

Mutualisation de la distribution des maisons d'édition belges francophones en Fédération Wallonie-Bruxelles

Conférence de presse du 7 mars 2023

Comment les ouvrages des petites et moyennes maisons d'édition belges francophones peuvent-ils être présents dans les librairies de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Préambule : un peu de vocabulaire

- Le **référencement** est le prérequis indispensable à l'existence commerciale d'un livre et d'un catalogue d'éditeur. Il consiste à déclarer chaque ouvrage, avec des informations complètes et précises, dans les bases de données (Électre, Banque du livre...) qui sont les outils de travail quotidiens des libraires et des bibliothécaires. Un bon référencement permet de retracer facilement l'existence et la disponibilité des ouvrages. Le référencement incombe au distributeur (ou à l'éditeur si celui-ci fonctionne en autodistribution).
- La **distribution** est l'ensemble des opérations logistiques assurant la circulation physique des livres entre les maisons d'édition et les points de vente : stockage, envoi des nouveautés et des réassortiments, gestion des commandes à l'unité, gestion des retours des invendus, facturation.
- La **diffusion** est l'étape qui consiste à commercialiser les parutions de l'éditeur.
- La diffusion et la distribution sont fréquemment – mais pas obligatoirement – assurées par la même structure.

Le constat

Le projet de mutualisation de la distribution provient d'un constat :

- la distribution des petites et moyennes maisons d'édition belges constitue le maillon faible de la filière du livre en Fédération Wallonie-Bruxelles. Or, la présence des livres dans les librairies indépendantes de la Fédération Wallonie-Bruxelles est essentielle, car elle représente aujourd'hui 35 % de part de marché ;
- la plupart des éditeurs de FWB n'atteignent pas la taille critique pour bénéficier d'une distribution professionnelle.
- hormis certains secteurs (BD, jeunesse), l'édition belge francophone est sous-représentée dans les librairies de la FWB. Cette situation est une particularité belge, si on la compare aux exemples suisse et québécois ;
- certains opérateurs (les éditions Esperluète, la Maison de la poésie d'Amay, Weyrich, etc.) ont développé une activité parallèle de distribution ouverte à leurs confrères. Mais chacun se limite raisonnablement, compte tenu de ses ressources humaines et logistiques, à la distribution de quelques maisons d'édition choisies par affinités.

Une première solution : l'autodiffusion et l'autodistribution

Pour les éditeurs débutants ou désireux d'élargir leur clientèle, les pratiques de l'autodiffusion et l'autodistribution sont incontournables. Elles conviennent particulièrement à l'édition « de niche » qui cible un public connu et des librairies spécialisées, identifiables, disposées à entretenir une

relation privilégiée avec l'éditeur. Elles conviennent aussi particulièrement à une relation de proximité géographique avec les lecteurs et/ou les points de vente.

Certaines maisons d'édition font le choix raisonné de l'autodistribution, en s'appuyant sur un petit réseau de librairies qu'elles ont fidélisées au fil du temps.

Mais pour beaucoup d'autres, il s'agit d'un pis-aller chronophage, une première étape vers une distribution professionnelle.

Lorsqu'une maison d'édition souhaite grandir et élargir son lectorat, elle doit nécessairement professionnaliser la distribution, de façon à s'intégrer dans une logique industrielle familière aux libraires.

La distribution professionnelle

La distribution professionnelle présente des avantages de rigueur, de fiabilité et de rapidité.

Le système a la **confiance des libraires**. Il simplifie et régularise le flux des commandes et mutualise les frais de transport.

La sous-traitance de la distribution laisse du temps à l'**éditeur** pour se concentrer sur les tâches à valeur ajoutée. Elle sécurise aussi sa trésorerie : les paiements sont planifiés et le risque lié au non-paiement de facture par les librairies est couvert par le distributeur.

La distribution professionnelle a un **coût**. S'engager dans cette voie, c'est, pour l'éditeur, accepter de céder une partie de son chiffre d'affaires, probablement diminuer sa marge et donc modifier l'équilibre financier de son entreprise. La réalisation d'un budget préalable est indispensable à la décision d'un changement de système de distribution.

Enfin, la sous-traitance de la **diffusion** est à considérer comme une autre démarche.

Autant la distribution demande un outil de logistique très professionnel mais qui convient largement à la chaîne du livre, autant la diffusion demande une approche précise par spécialités éditoriales et par canaux de vente.

Comment accéder aux services d'un distributeur professionnel ?

Les sociétés de distribution ont leurs propres objectifs économiques et leur mode de fonctionnement. Elles choisissent les éditeurs en fonction de différents critères :

- le programme éditorial à court et moyen terme ;
- le nombre de nouveautés par an et le nombre de titres actifs au catalogue ;
- le pourcentage de vente dans les librairies de premier niveau ;
- le chiffre d'affaires réalisé et projeté ;
- la santé financière de la société.

Il est donc difficile pour une petite ou moyenne maison qui édite peu de titres par an, n'a que quelques titres au catalogue et donc un chiffre d'affaires modeste d'entrer chez un distributeur.

Une solution pour les éditeurs de taille petite et moyenne : la distribution mutualisée

Prenant en compte tous les éléments qui précèdent, une solution est apparue : réunir un certain nombre de maisons d'édition dégageant à elles toutes un chiffre d'affaires annuel suffisant pour intéresser une société de distribution et rendre l'opération économiquement viable.

Dans ce cadre, les associations d'éditeurs ont pris contact avec des partenaires logisticiens bien implantés sur notre territoire et dont les méthodes de travail professionnelles ont la confiance des libraires afin de réfléchir aux **conditions de réussite d'une distribution mutualisée d'un ensemble d'éditeurs**.

Au terme de ces contacts, les associations d'éditeurs ont décidé d'avancer dans le projet avec la société **MDS Benelux**, qui s'est montrée favorable au projet.

Spécialisé dans la distribution du livre, MDS Benelux est aujourd'hui un des distributeurs leaders en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg dans les secteurs : bande dessinée, manga, littérature, jeunesse, pratique, art de vivre, beaux livres, sciences humaines et livres religieux.

Situé à Fleurus, MDS est lié au groupe Media Participations.

MDS Benelux est l'un des seuls opérateurs du secteur à être certifié qualité ISO9001 sur le territoire Benelux.

Les conditions de réussite d'une distribution mutualisée

Les échanges avec MDS Benelux ont permis de dégager les conditions de réussite d'une distribution mutualisée :

1. Le distributeur souhaite avoir un contact unique et centralisé pour tous les éditeurs entrant dans le système. Il s'agit d'un rôle de **coordinateur** pour rassembler les informations, communiquer de façon centralisée avec l'équipe du distributeur, garantir le respect des plannings.
2. Tous les éditeurs constituent un groupe de travail. Ils acceptent de travailler ensemble et de collaborer au bon fonctionnement du système. Au-delà des éditeurs qui sont à l'initiative du projet, le système est ouvert à de nouveaux entrants à tout moment pour autant qu'ils rencontrent les critères d'adhésion préalablement définis.
3. Les conditions contractuelles avec le distributeur sont identiques pour tous les éditeurs.
4. Les ouvrages des éditeurs peuvent appartenir à différents genres : littérature, jeunesse, sciences humaines... et viser différents publics (du lectorat universitaire au grand public), et donc différents types de clients.
5. Le distributeur fournit tous les points de vente « revendeurs ». Il établit les factures et assure le recouvrement des paiements.

Il ne fournit pas les acheteurs finaux (B to C, ventes via les sites des éditeurs).

La phase « test » du système s'est ouverte avec 9 éditeurs ; 2 éditeurs viennent les rejoindre dès le 1^{er} avril, et l'objectif est d'atteindre un nombre de 20 éditeurs à la fin de 2023.

Le choix du coordinateur

Le coordinateur est une structure tierce qui se voit confier, sur base contractuelle, la gestion pratique de la relation entre le groupe d'éditeurs et le distributeur.

Le choix des associations d'éditeurs s'est porté sur la société coopérative **Ciaco**.

Depuis sa création, la Ciaco est une coopérative de consommateurs, destinée à fournir un service à sa communauté plutôt qu'à générer des revenus.

L'objectif de la Ciaco n'est donc pas de générer sans cesse un profit maximal. Tous les bénéfices sont réinjectés dans l'entreprise, pour continuer à investir dans un équipement performant, privilégier l'emploi local et maintenir des prix compétitifs.

La Ciaco assure déjà des services d'impression à la demande, de gestion des stocks et d'expédition de commandes pour des éditeurs universitaires.

Le rôle de coordinateur n'est pas un rôle traditionnel dans la chaîne du livre : les éditeurs disposant d'un catalogue et d'un chiffre d'affaires suffisant pour faire appel à un distributeur coordonnent en interne les informations dispensées au distributeur. Dans le cas des petits et moyens éditeurs débutant une collaboration avec un distributeur professionnel comme MDS Benelux, il était nécessaire qu'un interlocuteur concentre, systématise et formate les informations afin qu'elles s'intègrent dans les schémas du distributeur.

Le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Une subvention de 80 000 € a été demandée à la Fédération Wallonie-Bruxelles (service général des Lettres et du Livre), qui est partenaire d'une réflexion sur la distribution des éditeurs depuis 2019. Ce soutien financier qui s'inscrit dans le contrat de filière, porté par la ministre Linard, a été octroyé et permet de financer le dispositif pour ses 6 premiers mois de lancement. Une extension de 12 mois a été demandée afin de garantir la pérennité du projet. Ce soutien financier n'est pas octroyé directement aux éditeurs, mais était nécessaire au lancement du projet et intervient dans les frais fixes inhérents au dispositif – la rémunération d'un coordinateur, notamment. Les éditeurs bénéficient néanmoins d'une aide financière concernant le transfert de leurs stocks vers MDS Benelux.

« Soutenir toute la chaîne du livre est essentiel, non seulement pour les professionnels du secteur, mais aussi pour démocratiser toujours plus l'accès au livre. C'est pourquoi je suis très contente de soutenir ce nouveau projet qui s'inscrit dans le cadre du Contrat pour la filière du livre et qui permet de renforcer la diffusion et la distribution des petites et moyennes maisons d'édition belges francophones grâce à une mutualisation des moyens », Bénédicte Linard, ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comme le souligne Thierry Horguelin, représentant des Éditeurs singuliers, plusieurs tentatives de mutualisation de la distribution ont déjà vu le jour par le passé, mais n'ont pu se pérenniser, soit en raison de problèmes de trésorerie, soit pour des raisons logistiques. Il est remarquable que les différents interlocuteurs – pouvoirs publics, privés et éditeurs – aient pu tenir compte et soient restés attentifs aux spécificités du projet pour le rendre possible et viable.

Quels sont les éditeurs pouvant bénéficier de ce service ?

Les maisons d'édition pouvant prétendre à ce service de distribution doivent respecter de la Charte relative à l'édition professionnelle en FWB et déclarer un chiffre d'affaires inférieur à 2 000 000 € (année de référence : 2019).

Une opération pilote

Afin de tester le fonctionnement de la distribution mutualisée via MDS Benelux, une opération pilote a été lancée en juillet 2022. Depuis lors, MDS Benelux a pris en charge la distribution des neuf maisons d'édition suivantes :

- Anthemis
- Courteslignes
- Empaj
- Murmure des soirs
- Névrosée

- Première page
- Presses universitaires de Louvain
- Presses universitaires de Namur
- Presses de l'université de Saint-Louis

Le fonctionnement est à présent au point.

Les libraires sont au courant des changements de fournisseurs.

Une infolettre leur est envoyée mensuellement et les éditeurs eux-mêmes assurant leur diffusion ont pris soin de les informer.

Les chiffres d'affaires de chaque maison se développent.

Les partenaires sont prêts à augmenter le nombre de maisons d'édition participantes.

À compter du 1^{er} avril, deux autres maisons d'édition rejoindront le groupe : Lilys Éditions et ABA (Association belge des athées). L'objectif financier initialement annoncé vis-à-vis de MDS Benelux par les structures reprises dans la phase « test » des six premiers mois a déjà été atteint (entre juillet et décembre), l'appel est donc lancé pour ouvrir le projet à de nouvelles structures.

Témoignage

Sara Dombret, éditrice aux éditions Névrosée, témoigne que l'entrée dans une structure de distribution professionnelle change la perspective des librairies sur le catalogue d'un éditeur. En effet, la réalité des petits éditeurs est particulièrement difficile et ils ont souvent le sentiment de ne pas être pris au sérieux, notamment par les libraires lorsque leur système de distribution n'est pas intégré dans un réseau familial. Ce projet de mutualisation est donc indispensable et est le moteur qui permet d'accéder à un statut non seulement plus professionnel pour les éditeurs, mais aussi de hisser les petites structures éditoriales à un certain niveau de légitimité économique, et, par ricochet, une meilleure visibilité.

« Il faut chausser les bottes crottées d'un petit éditeur pour comprendre ce que ce projet peut avoir d'important et d'indispensable pour nous, petits éditeurs. Avant de rejoindre ce système, j'avais l'impression de participer à une course de Formule 1... avec une trottinette. Désormais, c'est un peu comme si on avait ajouté un moteur à la trottinette : je compte, je suis dans le peloton, alors qu'auparavant, j'avais l'impression de ne pas être prise au sérieux », Sara Dombret, éditrice des éditions Névrosée.

CONTACTS

Les association d'éditeurs :

- **L'ADEB**

Vitrine de l'édition belge, l'**Association des éditeurs belges (ADEB)** regroupe plus de quatre-vingts éditeurs, ainsi que des distributeurs et diffuseurs professionnels d'ouvrages, sur tous supports (papier et numérique), de langue française. Elle a pour vocation la représentation, l'information et l'animation de tous ces professionnels, en Belgique comme à l'étranger. De ce fait, l'ADEB est le porte-parole de ces professions.

Le site de l'ADEB : <https://www.adeb.be>

Wallonie-Bruxelles Édition : <https://wallonie-bruxelles-edition.org/fr>

- **Les éditeurs singuliers**

Les éditeurs singuliers réunissent cinquante-cinq éditeurs de création, de la littérature au roman graphique en passant les sciences humaines et les beaux livres. L'association participe à la promotion de ses adhérents par des actions communes de communication, la co-organisation d'événements (tels que le [Poetik Bazar](#) et le [Salon des littératures singulières](#)) et la tenue de stands collectifs dans une quinzaine de salons du livre en Belgique et en France

Le site des éditeurs singuliers : <https://editeurssinguliers.be>

Les attachées de presse :

Isabelle Fagot

isa.fagot@gmail.com

+32 498 11 08 82

Emelyne Bechet

commedito@emelynebechet.be

+32 495 48 58 21